

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le treize du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

PRÉSENTS : MM REYNAUD Jean-Michel, GUY Philippe, SALLIÈRE Robert, CHAPPEL Michel, OLIVIERI Jérôme, OLIVIER Pascal, DUSSUD Alain,

ABSENTS : PERNET Florian , WAX Nicolas, le pouvoir de M. GORRE Alfred est donné à M. DUSSUD Alain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jérôme OLIVIERI

ORDRE DU JOUR

- Délibérations ONF (coupes à marteler, autorisation de travaux en forêt)
- Décisions modificatives
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunal
- Convention arrêt car scolaire
- Motion sur le loup
- Questions diverses

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 30.

M. le Maire demande si le compte-rendu de la réunion du 16 octobre dernier appelle des remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Présentation de la nouvelle secrétaire de mairie, Madame VANHEMS Anne Laure et départ de Madame MOLLARET Marie-Christine.

DELIBERATIONS ONF

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. VERNEY Yves de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2016 en forêt communale relevant du régime forestier sur la parcelle 15 d'un volume de 350 m3.

Le conseil municipal délibère en faveur de ce martelage. Parcelle 15, 350 m3 estimés, bois sur pied. Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Deuxième délibération concerne la demande faite par ERDF afin d'enterrer une ligne électrique dans la forêt relevant du régime forestier propriété de notre commune et pouvant donner lieu au versement par ERDF d'une redevance.

Le conseil municipal délibère en faveur à cette demande.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, qu'un locataire partira fin novembre, nous devons lui rendre sa caution de 350 euros. Au budget sur la ligne dépôts et cautionnements, il manque 165 euros.

Diminution de 165 € sur art 231 immobilisations corporelles en cours et augmentation à l'article 165 dépôts et cautionnements reçus.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté au mois d'octobre par Monsieur le Préfet afin d'organiser un regroupement de la Communauté de Communes de l'Arvan avec 3 autres communautés de communes.

Le projet du préfet est de créer deux communautés de communes pour l'ensemble de la vallée de la Maurienne :
- fusion des CC de Haute-Maurienne-Vanoise, CC Terra Modana et CC Maurienne-Galibier
- fusion des CC Porte de Maurienne, CC du Canton de la Chambre, CC Coeur de Maurienne et CC de l'Arvan.

Monsieur le maire précise qu'une motion s'opposant à ce projet a été déposée vendredi dernier le 06 novembre par la Communauté de Communes de l'Arvan réunie à JARRIER. Cette motion demande que la Communauté de Communes de l'Arvan soit fusionnée uniquement avec la Communauté de Communes Cœur de Maurienne..

Monsieur Philippe Guy estime que quelle que soit la solution retenue, elle n'aura que peu d'incidence sur la commune d'Albiez-le-Jeune.

Le conseil municipal s'oppose au projet présenté par M. le Préfet, soutient la motion présentée par la Communauté de Communes de l'Arvan et demande que la Communauté de Communes de l'Arvan soit fusionnée uniquement avec la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, par 7 sept voix pour et une abstention.

CONVENTION ARRET CAR SCOLAIRE

Monsieur le maire expose qu'en avril 2007, une convention avec le Département a été signée afin de mettre en place les arrêts de car scolaire dans notre commune. Certains points d'arrêts ont été modifiés depuis cette date. De ce fait, nous devons établir une nouvelle convention qui prend en compte les changements.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette nouvelle convention.

MOTION SUR LE PASTORALISME

Monsieur le maire indique que pour la sauvegarde de l'économie pastorale menacée par le loup, une motion « du Col du Glandon 2015 » a été rédigée à l'issue des Rencontres de la Montagne le 22 août 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve et soutient cette motion.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe Guy expose que la municipalité précédente avait sollicité une ligne de crédit de 70 000 € auprès du Crédit Mutuel, remboursable en une seule fois en 2016. Ce remboursement avait été prévu avec les fonds provenant du FCTVA relatifs aux travaux d'investissement de l'école. Or la participation de la commune d'Albiez-le-Jeune a été faite sous la forme d'une subvention. Il n'y aura donc pas de compensation de TVA. Pour ne pas grever la trésorerie de la commune et préserver sa capacité d'investissement, il conviendrait de demander au Crédit Mutuel un étalement du remboursement de cette dette sur 7 ans, soit 10 000 € par an. La 1^{ère} échéance de ce prêt sera en 2016 ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à solliciter un étalement de cette dette auprès du Crédit Mutuel.

La séance est levée à 19 h 15.

Le secrétaire de séance
Jérôme OLIVIERI



Vu pour affichage le 16 novembre 2015

Le Maire
Jean-Michel REYNAUD

